St-Cergue, le 27 août 2013

PREAVIS MUNICIPAL No 12/2013

Demande d'un crédit de CHF 51'520.00 destiné au remplacement et au prolongement d'un éclairage public le long du parking de la route d'Arzier jusqu'au chemin de la Prangine

Municipal responsable : Pierre Graber

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité souhaite favoriser le cheminement des piétons et de la mobilité douce dans un quartier en plein développement le long de la route d'Arzier, entre le chemin de la Prangine et le chemin des Pelesses. Une 1ère étape a déjà été réalisée avec l'enfouissement des fibres optiques (TRN), des lignes électriques, le pré-équipement en socles pour un futur éclairage public et la pose d'un revêtement en enrobé sur le cheminement entre le chemin de la Prangine et le parking (Préavis No 21/2012).

2. EXPOSE DES MOTIFS

La Municipalité souhaite finaliser le projet du préavis No 21/2012 par la pose d'un nouvel éclairage public sur le parking et sur le cheminement piétonnier.
Cet éclairage public permettra d'améliorer la sécurité des piétons sur ce tronçon, notamment durant les périodes hivernales, en début et fin de journée. Ce tronçon sera équipé de la dernière génération d'éclairage moins gourmand en consommation électrique.
Ce projet fait partie du renouvellement nécessaire de notre réseau communal d'éclairage public et du remplacement bientôt obligatoire des anciens luminaires à lampes mercure.

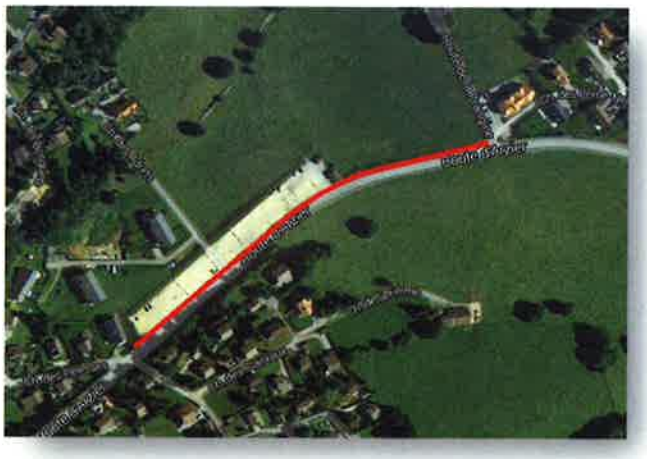

3. PROJET

L'éclairage public existant à lampes mercure et anciens mâts en bois sera supprimé et remplacé par un nouvel éclairage voué à la sécurisation du cheminement piétonnier. L'éclairage sera prolongé jusqu'au chemin de la Prangine, couvrant ainsi la totalité du tronçon entre le chemin des Pelesses et la route de la Prangine. Il sera réalisé avec des candélabres de nouvelle génération de type LED, d'une hauteur de 4 mètres hors sol, éclairant

non pas la chaussée mais le cheminement piétonnier. Durant la nuit, un dispositif permettant de réduire l'intensité, voire d'arrêter l'éclairage, a été prévu. La mise en place de l'éclairage pour le cheminement piétonnier permet également aux automobilistes circulant le long de la route cantonale de prendre conscience de l'entrée ou de la sortie de la localité et donc de contribuer à modérer la vitesse.

4. COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux a été établi par notre mandataire sur la base de soumissions et d'offres rentrées.

Eclairage public	CHF	47'702.00
TVA 8%	CHF	3818.00
Total des travaux TTC	**CHF**	**51'520.00**

CONCLUSION

Pour ces raisons et au vu des explications ci-dessus, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-Cergue,
Vu le préavis de la Municipalité No 12.2013
Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement et de prolongement d'un éclairage public le long du parking de la route d'Arzier jusqu'au chemin de la Prangine**
- **d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 51'520.00**
- **de financer ce montant par la trésorerie courante**
- **d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 août 2013

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire

T. Magnenat — F. Vol